

LA SAINTE BIBLE,

CONTENANT

L'ANCIEN ET LE NOUVEAU

TESTAMENT,

TRADUITE SUR LA VULGATE

PAR LE MAISTRE DE SACI.

L'ANCIEN TESTAMENT DE CETTE ÉDITION COMPREND TOUS LES LIVRES QUI
SE TROUVENT DANS LE TEXTE HÉBREU.

A PARIS,

CHEZ L. HACHETTE,

LIBRAIRE DE L'UNIVERSITÉ ROYALE DE FRANCE,

RUE PIERRE-SARRAZIN, N. 12.

1838.

TROISIÈME LIVRE DE MOÏSE

DIT

LE LÉVITIQUE.

CHAPITRE I.

Lois touchant les holocaustes de bœufs, de brebis ou de chevres, ou d'oiseaux.

4 Le Seigneur appela Moïse ; et lui parlant du tabernacle du témoignage où il résidait, il lui dit :

2 Vous parlerez aux enfans d'Israël, et vous leur direz : Lorsque quelqu'un d'entre vous offrira au Seigneur une hostie de bêtes à quatre pieds, c'est-à-dire, de bœufs et de brebis, lors, *dis-je*, qu'il offrira ces victimes,

3 si son oblation est un holocauste, et si elle est de bœufs, il prendra un mâle sans tache, et l'offrira à la porte du tabernacle du témoignage, pour se rendre favorable le Seigneur.

4 Il mettra la main sur la tête de l'hostie, et elle sera reçue de Dieu, et lui servira d'expiation.

5 Il immolera le veau devant le Seigneur, et les prêtres enfans d'Aaron en offriront le sang, en le répandant autour de l'autel qui est devant la porte du tabernacle.

6 Ils ôteront la peau de l'hostie, et ils en couperont les membres par morceaux.

7 Ils mettront le feu sur l'autel, après avoir auparavant préparé le bois.

8 Ils arrangeront dessus les membres qui auront été coupés ; savoir la tête, et tout ce qui tient au foie,

9 les intestins et les pieds ayant été auparavant lavés dans l'eau : et le prêtre les brûlera sur l'autel pour être au Seigneur un holocauste et une oblation d'agréable odeur.

10 Si l'offrande est du menu bétail, c'est-à-dire, si c'est un holocauste de brebis ou de chevres, celui qui l'offre choisira un mâle sans tache ;

11 et il l'immolera devant le Seigneur au côté de l'autel qui regarde l'aquilon ; et les enfans d'Aaron en répandront le sang sur l'autel tout autour.

12 Ils en couperont les membres, la tête et tout ce qui tient au foie, qu'ils arrangeront sur le bois au-dessous duquel ils doivent mettre le feu.

13 Ils laveront dans l'eau les intestins et les pieds. Et le prêtre brûlera sur l'autel toutes ces choses offertes, pour être au Seigneur un holocauste et une oblation de très-agréable odeur.

14 Si on offre en holocauste au Seigneur

des oiseaux, on prendra des tourterelles, ou des petits de colombe,

15 et le prêtre offrira l'hostie à l'autel ; et lui tournant avec violence la tête en arrière sur le cou, il lui fera une ouverture et une plaie, par laquelle il fera couler le sang sur le bord de l'autel.

16 Il jettera la petite vessie du gosier, et les plumes auprès de l'autel du côté de l'orient, au lieu où l'on a accoutumé de jeter les cendres.

17 Il lui rompra les ailes sans les couper, et sans diviser l'hostie avec le fer, et il la brûlera sur l'autel après avoir mis le feu sous le bois. C'est un holocauste offert au Seigneur, et une oblation qui lui est d'une odeur très-agréable.

CHAPITRE II.

Lois touchant les oblations de farine et de pain, et celle des prémices de grains.

1 Lorsqu'un homme présentera au Seigneur une oblation de farine ou de pain en sacrifice, son oblation sera de pure farine, sur laquelle il répandra de l'huile, et il mettra de l'encens dessus.

2 Il la portera aux prêtres enfans d'Aaron : et l'un d'eux prendra une poignée de cette farine arrosée d'huile, et tout l'encens, et il les fera brûler sur l'autel en mémoire de l'oblation, et comme une odeur très-agréable au Seigneur.

3 Ce qui restera du sacrifice sera pour Aaron et ses enfans, et sera très-saint, comme venant des oblations du Seigneur.

4 Mais lorsque vous offrirez un sacrifice de farine cuite au four, ce sera des pains sans levain, dont la farine aura été mêlée d'huile, et de petits gâteaux sans levain arrosés d'huile par-dessus.

5 Si votre oblation se fait d'une chose faite dans la poêle, elle sera de leur de farine détrempée dans l'huile et sans levain.

6 Vous la couperez par petits morceaux, et vous répandrez de l'huile par-dessus.

7 Si le sacrifice se fait d'une chose cuite sur le gril, vous mêlerez aussi la fleur de farine avec l'huile ;

8 et l'offrant au Seigneur, vous la mettez entre les mains du prêtre ;

9 qui l'ayant offerte, ôtera du sacrifice ce qui en doit être le monument devant Dieu, et le brûlera sur l'autel pour être d'une odeur agréable au Seigneur.

10 Tout ce qui en restera sera pour Aa-